



Le coût du mazout,
impact pour les CPAS
de l'Arrondissement de Dinant.

Demande pressante à
Monsieur Christophe ERNOTTE
(directeur de la Fédération Wallonne des CPAS)

Une initiative de *Prospect 15*,
l'Agence de Coopération et de Développement Régionale
du Centre Culturel Régional de Dinant.



Centre
Culturel Régional
de Dinant

a.s.b.l.

Rue Grande, 37 - B-5500 Dinant
Tél.: 082/21.39.39
Fax: 082/22.72.43
dinant.culture.sax@dinant.be
<http://www.dinant.be>
068-1047700-30
930-0069808-32

Dinant, le 7 novembre 2005

Réf.: A110/AE/ae-Agence-P15 – C. Ernotte – lettre 15 CPAS

Monsieur le Directeur Général,

Par la présente, permettez-moi de vous transmettre la lettre co-signée par les Présidentes et Présidents de CPAS de l'Arrondissement de Dinant, réunis ce lundi 24 octobre au sein de l'Agence de Coopération et de Développement Prospect 15, quant à la problématique du coût du mazout et de son impact sur les CPAS.

Les Présidentes et Présidents lancent un cri d'alarme en ce qui concerne la gestion par leurs services de l'aide chauffage et dénoncent la non-régularisation des obligations financières auxquelles l'Etat Fédéral s'était engagé.

Les Présidentes et Présidents de CPAS font appel à vous afin de relayer ce courrier auprès des instances compétentes. Ils vous demandent également de faire veiller à la prise en considération des critères spécifiques aux zones rurales.

Dans l'espoir d'une réaction positive à cette requête, je reste à votre entière disposition et vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur-Général, l'expression de mes salutations respectueuses.

André ELLEBOUDT

Coordinateur



PROSPECT
15
AGENCE
DE COOPÉRATION ET
DE DÉVELOPPEMENT
RÉGIONALE

Monsieur le Directeur Général,

Lors de leur rencontre dans le cadre de "PROSPECT 15", les Présidentes et Présidents de CPAS de l'Arrondissement de Dinant présents ont échangé sur la problématique de l'augmentation du coût du mazout. Ceci nous amène à vous solliciter pour relayer nos inquiétudes face à cette crise et à la gestion qui en résulte au niveau de nos CPAS.

En effet, les dispositions actuelles sont loin d'être suffisantes pour les personnes en difficultés ou ayant de faibles revenus. Il est évident que les allocations de mazout et l'annulation de la TVA pour les fournitures dépassant 0,50 €/litre sont loin de compenser l'augmentation du prix du mazout. Face à cela, soit les ménages vont assumer leurs factures de mazout au détriment d'autres paiements et en fin de compte se trouver en situation difficile, soit adresser de nouvelles demandes au CPAS. Les CPAS devront vraisemblablement faire face à une nouvelle catégorie de demandeurs d'aide sociale.

Quant au niveau de la gestion des demandes d'allocation de mazout, il s'avère que le subside de 10 € par dossier ne couvre pas la totalité des frais administratifs et des frais de personnel relatifs à cette tâche. L'élargissement des catégories va multiplier le nombre de demandes et va donc exiger des moyens en personnel supplémentaires.

L'édition de la Libre Belgique du 26/09/05 annonçait l'intention du Ministre MARCOURT de créer 51 emplois temps plein destinés à la gestion des demandes d'allocations de mazout. Il semble assez évident que, vu ce nombre d'emplois limité, nos CPAS ruraux ne pourront bénéficier de ce renforcement.

Par ailleurs, concernant la situation de la période de chauffe 2004-2005, nous ne pouvons que déplorer une non-régularisation des obligations financières auxquelles l'Etat Fédéral s'était engagé, rendant de la sorte notre situation presque ingérable.

Ces quelques remarques montrent à quel point la situation est difficile aussi bien pour les personnes que pour les CPAS qui doivent répondre aux demandes croissantes, effectuer un travail supplémentaire conséquent et ce, avec des moyens budgétaires souvent limités.

Nous demandons donc que vous puissiez, grâce à une analyse pertinente de la situation, être notre porte-parole et réclamer auprès de nos gouvernements des mesures efficaces et des moyens financiers en concordance avec les efforts que nous devons engager pour répondre au mieux aux besoins des personnes.

Nous vous remercions de votre collaboration et nous vous adressons, Monsieur le Directeur Général, nos meilleures salutations.

Mesdames les Présidentes,
Messieurs les Présidents
des CPAS de l'Arrondissement de Dinant.